

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 14 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

### Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	11 h. 47 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.		
5 h. 1 <sup>soir</sup>	1 <sup>soir</sup> 00 <sup>soir</sup>	2 <sup>soir</sup> 42 <sup>soir</sup>	3 <sup>soir</sup> 52 <sup>soir</sup>	4 <sup>soir</sup> 18 <sup>soir</sup>	5 h. 17 <sup>soir</sup>	8 h. 40 <sup>soir</sup>	5 <sup>soir</sup> 45 <sup>soir</sup>	4 <sup>soir</sup> 39 <sup>soir</sup>		
10 h. 27 <sup>soir</sup>	5 <sup>soir</sup> 45 <sup>soir</sup>	7 <sup>soir</sup> 40 <sup>soir</sup>	9 <sup>soir</sup> 22 <sup>soir</sup>	9 <sup>soir</sup> 41 <sup>soir</sup>	—	4 h. 41 <sup>soir</sup>	11 <sup>soir</sup> 7 <sup>soir</sup>	3 <sup>soir</sup> 1 <sup>soir</sup>		

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. <sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 19 Novembre.

Voici quelles sont les appréciations formulées sur la déclaration gouvernementale par les principaux journaux de Paris :

#### La République française :

Les programmes éclatants et bruyants peuvent obtenir un succès instantané ; et le lendemain, quand on les relit, on est stupéfait de leur pauvreté, on est honteux de s'être laissé prendre à des phrases de rhéteur. Plus, au contraire, la Chambre méditera le programme d'hier, plus elle en appréciera la richesse et la sincérité, nous en avons la conviction.

#### Le XIX<sup>e</sup> Siècle :

La déclaration ministérielle lue au Sénat par M. Cazot, et à la Chambre des députés par M. Gambetta, n'est qu'un programme de gouvernement très sommaire, où l'on eût souhaité voir un peu plus de précision. « Politique graduellement, mais fermement réformatrice... amour du devoir et de l'Etat... maintenir avec fermeté, en protégeant les libertés publiques, l'ordre au dedans et avec dignité la paix au dehors... franchir une étape nouvelle dans la voie du progrès... », ce sont là des lambeaux de phrases qui déjà bien des fois ont frappé nos oreilles. On vient de nous les répéter ; mais nous n'en savons vraiment pas davantage après.

#### Le Siècle :

La déclaration ministérielle étonnera ceux qui s'attendaient à voir le nouveau cabinet prendre avec éclat possession du pouvoir. Sans être insignifiante, elle diffère peu de toutes les déclarations qui ont été produites naguère, dans les mêmes circonstances.

#### La Paix :

En somme, la déclaration ministérielle n'a pas changé la situation. La composition fort inattendue du cabinet avait laissé les esprits en suspens ; manquant de données suffisantes pour apprécier les hommes, le public s'est résolu à attendre leurs actes. D'autre part, la déclaration ministérielle n'est pas assez explicite pour dissiper les doutes. On attend donc les projets de lois qui donneront un sens précis à la déclaration et nous éclaireront sur la politique encore obscure du ministère Gambetta.

#### Le Journal des Débats :

Précisément parce qu'il n'y a maintenant dans le gouvernement qu'une volonté dominante, nous aurions désiré que la déclaration fut plus claire. Cette déclaration ne sera pas généralement comprise au dehors. Sans doute, et en cherchant un peu, on y trouvera des allusions à la révision de la Constitution, une autre allusion au scrutin de liste, et il reste à savoir comment cette insinuation sera reçue par une Chambre qui vient de sortir du scrutin d'arrondissement. Mais ce programme n'est pas un programme de gouvernement constitué, et nous avons besoin aussi d'être éclairés sur ce qu'on entend par la stricte observation du Concordat. Si le gouvernement nouveau a le très rare bonheur, qu'on nous permette de dire la chance, d'avoir un chef reconnu et incontesté, ayant un système arrêté et des auxiliaires intelligents et dévoués pour l'appliquer sous sa direction, c'est une occasion d'être clair et de se présenter franchement et ouvertement devant le pays.

#### L'Union républicaine :

Nous avons eu un discours académique, parfait dans la forme, mais auquel on nous permettra de reprocher d'avoir manqué de précision et de netteté dans le fond. Sur un seul point, M. le président du Conseil s'est montré catégorique, c'est lorsqu'il a parlé de la « stricte application du régime concordataire ». Même en laissant de côté nos doctrines très arrêtées et bien connues sur ce sujet, et en tenant compte des nécessités gouver-

nementales, nous estimons qu'il eût été meilleur de ne pas donner à cette partie de la déclaration ministérielle un caractère aussi absolu.

#### Le Rappel :

Que le nouveau ministère ait bien ou mal fait de débiter par ce langage sans chaleur et sans accent, c'est une autre question. Mais qu'il ait atteint du premier coup, sans l'avoir fermement voulu, ce degré de nullité, c'est ce que nous ne pouvons admettre, et il faut, au contraire, reconnaître qu'étant décidé à rester complètement terne et banal, il a réussi au-delà de tout ce qu'il pouvait désirer. A ce point de vue, la déclaration ministérielle est un chef-d'œuvre.

#### La Justice :

C'est un morceau politique d'une prudence rare et d'une signification effacée. Je ne vois pas trop quel ministère, fût-il du plus pur centre gauche, n'aurait pas pu en dire autant. Le programme du ministère ressemble à sa liste, il est composé de ratures.

#### Le Temps :

En somme, la déclaration, si elle n'a pas répondu aux espérances de ceux qui attendaient, contre toute probabilité et même contre toute possibilité, un programme complet et détaillé embrassant et résolvant toutes les questions, ne saurait être pour personne une déception. Elle en dit assez pour qu'il n'y ait pas à se méprendre sur la politique générale du cabinet ; politique de paix, de liberté, et de sages progrès ; et certainement si les actes sont en harmonie avec l'ensemble des idées exprimées dans le document lu aux deux Chambres, le cabinet du 15 novembre, pourra espérer de mener à bien, avec le concours d'une majorité stable, la tâche considérable qu'il se propose d'accomplir.

#### Le National :

Nous comprenons la froideur de l'accueil fait à la déclaration gouvernementale, mais nous insistons pour qu'on réagisse contre cette mauvaise impression et qu'on juge la nouvelle administration à ses actes et non sur la légende que d'imprudents amis ont contribué à répandre.

N'exigeons pas qu'il nous surprenne, nous éblouisse comme une bougie Jablochkoff. Quand il saura bien ce qu'il veut, quand il sera fixé sur l'étendue et la portée de son programme, le ministère Gambetta, grâce à l'incomparable talent de son chef et le talent réel de ses collaborateurs, fera peut-être très bonne figure. Ce sera un ministère d'affaires au sens honorable et élevé du mot. C'est du moins notre espoir, et c'est, croyons-nous, celui de la France que les politiciens ennuient et fatiguent outre mesure.

### Informations

M. Gambetta a reçu, jeudi, la visite du corps diplomatique. Il s'est entretenu longuement avec lord Lyons et avec le prince de Hohenzoln.

M. Gambetta ne s'est pas encore occupé de désigner les ambassadeurs de Berlin et de Saint-Petersbourg.

La circulaire du ministère des affaires étrangères aux représentants de la République française à l'étranger n'a pas de portée générale. Elle annonce seulement le changement de ministère et assure que ce changement n'apportera aucune modification aux tendances pacifiques de notre politique étrangère.

Tunis, 17 novembre.

Les éclaireurs signalent une forte émigration d'insurgés refoulés par la colonne du Nord et qui seront bientôt cernés par le général Philibert.

La cavalerie, réunie sous le commandement du général Bonie et appuyée par des échelons d'infanterie, a poursuivi les rebelles, les a sabrés et a capturé tout un convoi d'insurgés, plusieurs milliers de moutons et plusieurs centaines de chameaux.

Le général Bonie est rentré après une course de 86 kilomètres. Nos pertes sont insignifiantes. Les pertes de l'ennemi paraissent sensibles. Ses morts sont restés sur le terrain.

La Goulette, 17 novembre.

Le paquebot transatlantique la *Martinique*, transportant des vivres pour le corps expéditionnaire de Tunisie, a échoué près la cap Bon.

Des mesures sont prises pour secourir l'équipage.

Oran, 17 novembre.

A la suite du dernier engagement, les colonnes Delebèque ont capturé 10,050 moutons, 300 chameaux et 600 bœufs.

### LE CHEMIN DE FER SUR LA MANCHE.

Nous apprenons que les ministres et les membres du corps diplomatique viennent de recevoir des documents de la plus haute importance relativement à la construction du chemin de fer sur la Manche.

M. Vérard de Sainte-Anne, dans une lettre qu'il adresse à M. le Président du Conseil, fait ressortir l'étendue et la gravité du péril qui menace nos intérêts nationaux en présence des projets de l'Allemagne, ayant pour but de déplacer la route des échanges commerciaux de l'Orient avec l'Europe occidentale et l'Amérique.

En partant de l'autre côté du Rhin le trafic entre l'Inde et l'Angleterre, la distance se trouve abrégée de plus de moitié et enlève ainsi à la France une des plus grandes sources de sa prospérité nationale. Ces voies allemandes réduisent le temps de parcours entre Londres et Bombay à 10 ou 12 jours au lieu de 25 ou 30 par la Méditerranée ; c'est donc la ruine de nos grandes Compagnies de chemins de fer.

Pendant que l'Allemagne active ses dispositions pour amener sur son territoire la route du transit de l'Orient, il y va de notre intérêt national d'opposer aux lignes allemandes une ligne plus courte et plus avantageuse qui nous permette de conserver notre influence politique et notre prestige en Orient. Cette route est toute indiquée, par la construction d'un pont sur la Manche qui reliera le chemin de fer du Nord aux lignes anglaises.

### Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos jeunes et sympathiques compatriotes, M. F. Delioncle, vient d'être nommé chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères.

Un examen pour l'admission d'agents auxiliaires dans le service télégraphique aura lieu à Cahors, le 30 novembre courant.

Les candidats sont invités à adresser sans retard leurs demandes au Directeur des Postes et des Télégraphes à Cahors.

M. Lomaignière, sous-lieutenant au 9<sup>e</sup> de ligne passe au 7<sup>e</sup>, en remplacement de M. Sorbets, promu lieutenant.

M. Lomaignière sera détaché de son corps et versé dans le service des affaires indigènes.

Le Progrès libéral, de Toulouse, annonce que le Cercle Languedocien a été fermé mardi, par arrêté de M. Saisset-Schneider, préfet de la Haute-Garonne. Ce cercle, dit ce journal, avait été détourné de sa destination primitive et donnait asile à un bon nombre de jeunes gens, qui y étaient attirés non seulement par l'appât du gain, mais aussi par les charmes d'une clientèle féminine, qui y devenait tous les jours plus nombreuse.

M. le Ministre de l'intérieur vient d'envoyer un secours important aux victimes de l'incendie qui a éclaté dans un des quartiers pauvres d'Aurillac.

M. Paul Bert a l'intention de supprimer les proviseurs dans les lycées.

Le ministre de l'instruction publique chargerait les professeurs de diriger alternativement les établissements auxquels ils appartiennent.

### COUR D'ASSISES DU LOT.

Audience du 15 novembre.

Le nommé Molis, Jean, âgé de 22 ans, charpentier à Villesèque, comparait sous l'inculpation de détournement de mineure. Le 21 juin au soir, la nommée Anna Couture, au service chez M. Henras à Villesèque, partait avec le jeune Molis et pendant huit jours ils vivaient ensemble. L'instruction a établi que c'est sur le désir pressant de la jeune fille, que le détournement a eu lieu. Le jury a pensé que cette petite escapade finirait peut-être par un mariage et a déclaré le ravisseur non coupable, grâce peut-être aussi à l'éloquence de l'avocat, M. Lagarrigue. Ministère public : M. Treilhes, substitut.

Audience du 15 novembre.

Dabat est un tailleur d'habits du village de Banios, (Hautes-Pyrénées) ; il a 20 ans, et la manie du vol. Le propriétaire d'une maison d'Eauze étant absent depuis quelques temps, il n'hésite pas à s'y installer et à la dévaliser petit à petit. Dabat avait trouvé tout naturel de s'introduire dans cette maison à l'aide de fausses clefs. Surpris dans la nuit du 16 février dernier, en train de déménager un nouveau ballot, il fut arrêté et jeté en prison. Dabat a déjà subi deux condamnations pour vol. La Cour vient, sur un verdict affirmatif du jury, de lui en infliger une troisième, à trois ans de prison.

Défenseur. — M<sup>e</sup> Lagarrigue.

Ministère public. — M. Treilhes, substitut.

\* \*

Un jeune employé des contributions indirectes en convalescence chez ses parents, vient de prouver par le crime qui l'amène devant la cour d'assises, que ses facultés étaient encore troublées par la maladie. Dans une de ses promenades aux environs de Saint-Vincent, près Lozech, il aperçoit deux jeunes bergères d'une dizaine d'années, et le voilà qu'il fait des gestes indélicats et se met à leur poursuite. Il en saisit une et dans un accès d'aberration il cherche à l'a

violenter, puis il prend la fuite. Il est en ce moment en Espagne, assure-t-on.

La cour d'assises vient de le déclarer coupable d'attentat aux mœurs et de le condamner, par contumace, à 5 ans de travaux forcés.

Le sieur Domecq, ancien négociant failli, domicilié à Gourdon, a été condamné, par contumace, à 10 ans de travaux forcés pour fabrication de pièces fausses en écritures de commerce, d'usage de ces pièces et de banqueroute frauduleuse.

CHEMINS RURAUX

Lorsqu'un chemin public est impraticable, tout voyageur a le droit de déclorer et de passer sur le champ voisin, et alors c'est la commune qui est responsable du dommage et des frais de clôture; mais pour cela il faut que le chemin soit à la charge de la commune.

Or, plusieurs cours ont décidé que les chemins publics légalement reconnus sont seuls à la charge des communes. Lors donc qu'un chemin rural, non déclaré vicinal, est devenu impraticable, et que ceux auxquels ce chemin est nécessaire se sont ouverts un passage sur les fonds riverains, les dommages-intérêts auxquels peuvent avoir droit les propriétaires de ces fonds sont à la charge, non de la commune, mais de ceux dont le passage a causé le préjudice qu'il s'agit de réparer.

LEGS RODIÈRE

PRIX DE L'AMOUR DU TRAVAIL EN 1881.

Par son testament du 2 janvier 1847, M. Jean-Pierre-Paul Rodière, docteur en droit, décédé à Albi, le 19 décembre 1847, a légué à la ville d'Albi (Tarn), une somme de 3,000 francs, dont les intérêts sont destinés à décerner, chaque année, à titre de prix, un *épi d'or* à celui qui, « avec la seule condition d'être né ou naturalisé français, sera proclamé par le Conseil municipal de la ville d'Albi, mériter le Prix de l'amour du travail, sans distinction de profession, de rang, de secte, d'âge ni de sexe.

Ce legs s'est accru d'une rente annuelle de 100 francs, donnée par M. Aimé Rodière, professeur à la faculté de droit de Toulouse, fils du fondateur.

D'après les intentions du testateur et du donateur, ce prix doit être décerné annuellement et à perpétuité, dans l'Hôtel de la mairie d'Albi, le jour anniversaire de son décès, ou le jour de dimanche ou de fête, le plus rapproché de cette époque.

Le prix institué par M. Rodière sera décerné en 1881, à Albi, en décembre prochain, à 4 heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Les demandes d'admission au concours pourront être faites, soit par le candidat lui-même, soit par des tiers; — mais notamment par les autorités du lieu où réside la personne présentée.

Chaque demande sera accompagnée d'un mémoire détaillé indiquant : les noms, prénoms, lieu de naissance, âge et profession du candidat; sa position de famille et de fortune, ses habitudes, sa conduite, la nature et les résultats matériels et moraux de son travail, enfin tous les faits spéciaux qui peuvent lui donner des droits à l'obtention du prix.

Ce mémoire signé des voisins et des notables du pays, sera soumis au maire de la commune, qui certifiera les faits y énoncés.

Les pièces doivent être parvenues, franches de port, au secrétariat de la mairie d'Albi, avant le 25 novembre prochain.

(Journal du Tarn)

L'Académie des sciences rappelle aux intéressés qu'elle décernera en 1883 le prix fondé en 1834 par M. Morogues.

Ce prix, d'une valeur de 10,000 fr. est décerné à l'auteur du meilleur ouvrage qui aura fait faire le plus grand progrès à l'agriculture en France.

Les mémoires devront être adressés à l'Institut avant le 31 décembre 1882.

Nous lisons dans la France :

D'après des renseignements qui nous paraissent dignes de confiance, nous avons annoncé que la personne qui s'est suicidée dans le

fiacre n° 2.693 n'était autre que le meurtrier de M. Marx, le malheureux substitut assassiné à Châlon-sur-Saône.

Nous apprenons aujourd'hui que le cadavre de l'individu qui s'est brûlé la cervelle dans cette voiture, n'est autre que celui d'un nommé François S... domestique dans une grande maison du quartier de La Madeleine. Ce pauvre homme, marié et père de famille, donnait depuis quelques temps des signes d'aliénation mentale.

Samedi, après déjeuner, ses maîtres s'étant aperçus de sa disparition, en ont informé sa femme, qui s'est rendue à la Morgue, où elle a trouvé le cadavre de son mari.

Voici une nouvelle qui n'est guère faite pour réjouir les célibataires :

On nous écrit du Midi de la France qu'une société de pères de famille vient d'élaborer un projet de loi qui sera envoyé à la nouvelle Chambre, sous forme de pétition, pour demander, *cette fois sérieusement*, qu'il soit créé un impôt sur les célibataires des deux sexes. Le produit de cet impôt serait employé à dégrever l'agriculture et à donner des secours aux familles malheureuses et chargées d'enfants.

D'après le projet en question, l'impôt serait fixé comme suit :

A 30 ans,	5 fr. par an ou	10 j. de trav.
A 35 ans,	10 fr. — ou	20 —
A 40 ans,	20 fr. — ou	40 —
A 45 ans,	40 fr. — ou	60 —
A 50 ans,	100 fr. — ou	100 —

Nous empruntons de nouveau au *Moniteur Financier*, un article qui donne des renseignements sur les opérations de la Grande Compagnie d'Assurances.

Ils seront d'autant mieux accueillis, qu'ils complètent ceux que nous avons publiés, il y a quelques jours. C'est uniquement au point de vue de l'intérêt public que nous nous plaçons en publiant cet article :

Dans l'article que nous avons publié, nous avons voulu montrer, avant toute chose, sur quelles bases larges et solides la Grande Compagnie d'Assurances est constituée et quels sont les avantages du principe de son fonctionnement.

A ce sujet, nous rappellerons en quelques mots que la grande Compagnie a été constituée au capital 50 millions par un groupe d'hommes de la plus parfaite honorabilité qui se sont proposés pour but d'étendre et de propager l'assurance en offrant au notables réductions de tarifs et des facilités qu'ils n'avaient pas encore.

Cependant nous n'avons encore examiné des opérations de la Grande Compagnie que celles qui concernent la branche Incendie, et outre le chômage, qui rentre dans les opérations de cette branche, la Société a également pour objet les Assurances contre les risques de Transports et les Assurances contre les Accidents.

Les Compagnies d'Assurances-Transports sont actuellement placées dans des conditions analogues à celles où se trouvaient, il y a quelques années, les Compagnies d'Assurances-Incendie qui, depuis ont pris un essor dont la plus-value de leurs actions révèle l'intensité.

De même qu'à cette époque on cherchait avec le plus grand soin, dans le monde des assurances, à donner aux opérations d'Assurances-Incendie un développement en rapport avec celui qu'elles avaient atteint dans d'autres pays; de même aujourd'hui les Assurances-Transports sont l'objet de la plus grande attention de la part des assureurs et de leurs organes spéciaux, qui qualifient avec raison d'indispensable l'industrie de cette branche d'assurances.

Les Assurances-Transports n'ont atteint cependant, jusqu'à présent, qu'un développement relatif, et la matière exploitable dans cette branche est des plus vastes. Notons en passant que la nouvelle loi des primes à la navigation va l'étendre encore, en provoquant la construction de navires parfaitement établis et qui fourniront d'excellents éléments à l'Assurance-Transports.

Il serait superflu de rechercher ici à quelles causes les journaux d'assurances attribuent les obstacles qu'a rencontrés chez nous depuis quelques années le développement des Assurances-Transports, tandis qu'en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, etc., elles ont pris une extension considérable et donnent les meilleurs résultats.

Les meilleures affaires en Assurances-Transports proviennent des polices dites d'abonnement qui constituent la clientèle des Compagnies et couvrent principalement à Paris, les marchandises d'exportation. Ces assurances laissent de très grands bénéfices, et il est difficile à une Compagnie nouvelle d'y entrer immédiatement pour une grande part, attendu que les polices d'abonnement ont une durée fixe. Pour y participer, la Grande Compagnie a réussi à entrer en relations avec les Compagnies d'Assurances-Transports les plus anciennes et les plus prospères.

Or les Compagnies avec lesquelles la Grande Compagnie a traité dans ces conditions sont le *Comptoir Maritime*, la *Mélanie*, la *Prévoyance* et la *Sécurité*. Ces Compagnies sont toutes en pleine prospérité. Le *Comptoir Maritime* a réalisé, pour le dernier exercice, des bénéfices qui lui ont permis de distribuer 8 0/0 net à son capital-actions; la *Mélanie* et la *Prévoyance*, ont donné la première 12 0/0, la seconde 6 0/0 net à leurs actions, enfin le

dividende de la *Sécurité* a été de 8 0/0 net.

Avec des traités de participation, d'association pour mieux dire, avec ces Sociétés, la Grande Compagnie profite d'affaires formées de longue date; elle n'a ni expériences, ni tâtonnements à faire; elle se place de prime abord dans les mêmes conditions que ces Compagnies anciennes ayant un outillage complet, une clientèle toute faite et réalisant d'importants bénéfices.

Les personnes qui son intéressées à l'assurance ne nous sauront sans doute pas mauvais gré de leur avoir fait connaître les avantages d'une pareille situation.

La dernière branche d'opérations de la Grande Compagnie, dont nous avons encore à parler et la branche d'Assurances contre les Accidents.

L'introduction en France de cette branche d'assurances ne remonte qu'à quelques années, et il n'existe encore qu'un petit nombre de Compagnies d'assurances contre les Accidents; mais les Assurances accidents, très répandues en Angleterre, sont évidemment appelées à prendre également en France un rapide et considérable développement.

Le champ d'exploitation de cette branche d'assurances présente en effet une incalculable étendue. Comme l'Indique leur dénomination, elles ont pour objet d'assurer à toute personne, si elle est victime d'un accident, le paiement d'une certaine somme déterminée d'avance.

Or, en premier lieu cette assurance est indéfinie comme la liste elle-même des accidents qui peuvent survenir; chacun peut s'assurer contre toute espèce d'accidents, contre les accidents de chemins de fer, par exemple, ou contre tels ou tels auxquels il est plus exposé par sa profession; les Compagnies peuvent assurer leurs employés, les Industriels, les Sociétés minières, leurs ouvriers, etc., etc.; le cadre est immense.

On a fait le relevé des opérations des Compagnies d'assurances contre les Accidents pour l'année 1880. Le montant des primes encaissées par les six Compagnies ayant publié des comptes s'est élevé à 1.701.998 fr. Le montant des sinistres a été de 583.873 fr.

Le rapport entre les sinistres et les primes encaissées ressort à 34.30 0/0. Les sinistres laissent par conséquent aux Compagnies un bénéfice de près de 66 0/0 ou des deux tiers.

On voit par là combien ces opérations peuvent être avantageuses pour une Compagnie en mesure, comme celle qui nous occupe, de pratiquer ce genre d'affaires sur une très grande échelle.

En outre indépendamment des Assurances-Accidents proprement dites, il est une autre assurance, rentrant dans cette branche, encore presque inconnue en France et à laquelle la Grande Compagnie se propose de donner une très large place dans ses opérations. Les journaux d'assurances, qui la prônent chaleureusement, désignent cette assurance sous le nom d'Assurance de Garantie.

Elle a pour objet, moyennant une faible prime annuelle, d'assurer soit les Sociétés, soit les particuliers contre l'improbabilité d'un employé. Un certain nombre de Sociétés, des directeurs de maison de banque et de commerce, exigent quelquefois de leurs employés un cautionnement. A défaut d'espèce ceux-ci peuvent remettre à ces Sociétés ou à ces directeurs une police d'Assurance de Garantie pour servir de cautionnement; de même les employés de l'Etat qui ont à emprunter leur cautionnement peuvent effectuer cet emprunt beaucoup plus facilement en donnant au prêteur une police de garantie couvrant le seul risque à courir, c'est-à-dire celui de malversation, puisque les fonds doivent être versés dans les caisses de l'Etat. En un mot, dit le *Moniteur des Assurances*, que nous avons déjà cité, l'Assurance de Garantie est le cautionnement, en assurance substituée au cautionnement en espèces.

Nous avons terminé l'exposé complet des opérations d'assurances que la Grande Compagnie a pour objet.

On a dit qu'avec la Grande Compagnie une révolution dans les assurances était faite.

La vérité est qu'en apportant une réduction de 25 0/0 dans les tarifs des assurances contre l'incendie, la Grande Compagnie réalise, pour toute les assurances à risques simples, une amélioration depuis longtemps réclamée par le public.

En groupant sous une même administration et en une seule Société les trois branches d'assurances que nous venons de passer en revue, La Grande Compagnie facilitera, dans une grande mesure, le développement de chacune de ces branches.

A partir du Dimanche 20 novembre, la musique du 7<sup>e</sup> de ligne, jouera sur le Cours Fénélon, de 2 h. à 3 h.

LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

Nous extrayons les intéressants renseignements suivants d'une étude publiée dernièrement par une des meilleures revues économiques :

Parmi les nouvelles applications données au gaz dans les dernières années, il faut citer son utilisation comme force motrice, qui est à la veille d'un immense développement.

Le nombre des moteurs à gaz mis en activité depuis 6 ans dépasse 8,000, dont 1,000 en France. Mais ce n'est là qu'un premier pas. Voici, qui donnera la mesure de ce qui suivra bientôt : Une compagnie vient de se constituer à St-Etienne, pour mettre des moteurs à la disposition de l'industrie locale, par location ou par vente à crédit. Elle a débuté par commander sept cent moteurs à gaz.

Le moteur à gaz a l'avantage de s'installer facilement partout et de cesser de consommer la force motrice dès qu'il est arrêté. Appliqué presque tout récemment à des forces de quelques

chevaux seulement, il vient de l'être à celle de 50 chevaux. Le fonctionnement de ces grands moteurs a été unanimement admiré à l'exposition d'électricité au Palais de l'Industrie, et le jury des électriciens leur a décerné la médaille d'or.

Les becs intensifs donnent aussi, depuis 2 ans, un essor tout nouveau à la consommation du gaz. Brûlant 6 à 8 fois autant de gaz que les becs ordinaires, ces becs furent inventés, il y a deux ans, à l'occasion des célèbres essais comparatifs entre le gaz et la lumière Jablochhoff, qui se terminèrent à l'éclatant avantage du premier. Aujourd'hui, l'on en voit partout dans Paris, et ils commencent déjà à se répandre en province. Et qu'on remarque qu'on n'a pas pour cela supprimé un seul bec de l'ancien système. Plus on a de lumière, plus on veut en avoir. Il s'est donc trouvé, en définitive, que les essais d'éclairage électrique ont amené une recrudescence de consommation du gaz en nous habituant aux grandes clartés.

Quant à l'éclairage électrique, il est incontestablement appelé un jour à des emplois étendus. Mais de là à l'abandon total du gaz au profit de la lumière électrique, il y a un abîme. Pareille hérésie n'est le fait que de journalistes peu ou pas au courant, en quête d'articles à sensation, ou celui de réclames maladroites. Aucun homme compétent, pas même et surtout les ingénieurs électriciens, n'a jamais prétendu cela. Le célèbre électricien anglais Weston n'écrivait-il pas dernièrement : « La lumière électrique s'imposera; mais il ne s'en brûlera pas un mètre cube de gaz de moins? »

Le Conseil municipal de Paris se prépare à contracter avec la Compagnie du Gaz un nouveau traité prolongeant sa concession de 30 ans. Le ferait-il, s'il y avait le moindre doute à cet égard?

En Amérique, les lumières électriques d'Edison et de Maxim sont déjà appliquées en grand, à New-York et ailleurs. Les actions des Compagnies de gaz américaines ont-elles baissé d'un dollar? Non; pas plus que celles des Compagnies françaises n'ont baissé d'un franc quand les lampes électriques américaines ont éclairé le Palais de l'Industrie.

Il faut d'ailleurs bien se rendre compte de ce qu'est le privilège d'une Compagnie de gaz. En France, les actes de concession prévoient sagement les progrès de la science; mais ils confèrent aux Compagnies concessionnaires de gaz, le droit exclusif d'appliquer ces systèmes. L'agent d'éclairage pût-il même changer, le monopole de la Compagnie subsisterait. Les nouvelles inventions devraient passer par elle.

Si parmi nos compatriotes il est des obligations des Compagnies de gaz, ils peuvent donc être parfaitement rassurés et puisque le *Credit du Lot* reçoit les souscriptions aux obligations de la Compagnie générale française du gaz, ils feront bien d'en profiter.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Département du Lot.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

COMMUNE DE MONTCABRIER.

PUBLICATION DU PLAN PARCELLAIRE

Chemin vicinal ordinaire n° 6, de Montcabrier à Mazières et à Cassagnes.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

ENQUÊTE DU TITRE 2.

AVIS AU PUBLIC.

Le Maire de la commune de Montcabrier donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire n° 6, de Montcabrier à Mazières et à Cassagnes, présenté par M. l'Agent-voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui au Secrétariat de la Mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du seize au 23 novembre courant inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication, et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Montcabrier, le 14 novembre 1884.

Le Maire, LAPORTE.

CONSEIL GÉNÉRAL. — SESSION D'AOUT.

Séance du 8 septembre 1881 (Suite).

28 Souillaguet.....	50
29 Laroque-Toirac.....	50
30 Loupiac.....	50
31 Lunan.....	50
32 Planioles.....	50
33 Montat (le).....	100
34 Grèzes.....	100
35 St-Denis.....	50
36 St-Matré.....	40
37 St-Maurice.....	40
38 St-Pierre-Toirac.....	40
39 Valprionde.....	100
40 St-Géry.....	100
41 Corn.....	>
42 Mercuès.....	>
43 Uzech.....	70
44 Vaylats.....	>
45 Vidallac.....	>
46 Sénaillac (Latronquière).....	100

M. le Président fait donner lecture du vœu suivant :

Les soussignés proposent d'émettre le vœu que les droits de mutation par décès soient perçus sur l'actif des successions déduction faite des dettes authentiquement constatées, tout au moins du passif hypothécaire.

Signé : Ch. de Verninac, Mayzen, Brugalières, Riques, Cambres et Faurie.

Ce vœu est adopté.

Séance du 9 septembre 1881.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

Sont présents, tous les membres du Conseil à l'exception de MM. Lafon de Caix, Cipièrre, Calmeilles, Calmon, Bouyé et Faurie, excusés.

M. Delepporte, vice-président du conseil de préfecture, délégué par M. le Ministre de l'intérieur, assiste à la séance.

M. Duphénieux, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté par le Conseil.

Au nom de la commission des finances, M. Lachièze propose au Conseil d'adopter, conformément aux propositions de M. le Préfet, le sous-chapitre III (Routes départementales), s'élevant à la somme de 173,500 fr. Adopté.

M. Talou, rapporteur de la même commission, propose au Conseil :

1° D'approuver les allocations portées aux articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 du sous-chapitre VII, tels qu'ils ont été présentés par M. le Préfet.

Adopté.

2° De fixer l'article 10, relatif à l'entretien de sourds-muets dans des institutions spéciales, à la somme de 10,400 fr., au lieu de 10,900 fr. proposée par M. le Préfet. Ces 10,400 fr. serviront à payer les bourses déjà attribuées et à solder les nouvelles créations de bourses suivantes :

1° Au jeune Grépon (Adrien), de Labastide-Murat, une demi-bourse.....	200 fr.
2° Au jeune Carnéjac (Louis), de Mechmont, 1/4 de bourse à ajouter à la 1/2 bourse dont il jouit déjà.....	100 fr.
3° Au jeune Aymard (Jean-Baptiste), 1/4 de bourse dans les mêmes conditions.....	100 fr.
4° A la jeune Soubrié (Vérandie), de Castelnau, 3/4 de bourse à ajouter au 1/4 de bourse qui lui a été attribué l'année dernière.....	300 fr.
5° A la jeune Clavière (Marie), de Vaillac, une 1/2 bourse.....	200 fr.
900 fr.	

En proposant ces dernières attributions, M. Talou, au nom de la commission, propose le rejet de la demande du jeune Delmas, dont le père paie 80 fr. d'impôt et de celle de Bru (Marie), âgée de 17 ans, par le motif, pour cette dernière, que les règlements s'opposent à l'admission des boursiers ayant dépassé l'âge de 15 ans.

Ces propositions sont adoptées.

M. Talou propose ensuite d'attribuer une bourse entière au jeune aveugle Plancharde (Léon), de Grèzels et d'augmenter pour cet objet de 500 fr. le chiffre inscrit sous l'article 11, qui se trouvera ainsi porté à 1,750 fr. et de maintenir le chiffre de l'article 12 à la somme de 4,000 fr.

Adopté.

(A suivre).

THÉÂTRE DE CAHORS

Samedi 19 novembre

AVEC LE CONCOURS DE M<sup>e</sup> MÉA, DE L'ODÉON

ANGELO

Pièce en quatre actes de Victor Hugo.

LES FOLIES AMOUREUSES

Comédie en trois actes.

Demain dimanche, 20 novembre 1881

PREMIER CONCERT

DE LA LYRE CADURCIENNE

PROGRAMME :

Première partie.

- 1<sup>o</sup> Le Refrain des Vosgiens, allégo militaire, par la Lyre Cadurcienne.
- 2<sup>o</sup> Les Rameaux, de Faure, chanté par M. X<sup>\*\*\*</sup>
- 3<sup>o</sup> Air varié pour cor, par M. Escoffier.
- 4<sup>o</sup> Pas si vite, valse chantée par M<sup>me</sup> Aubran.
- 5<sup>o</sup> Le Speech, chansonnette comique, par M. Pascal.
- 6<sup>o</sup> Polichinelle et Bébé, chansonnette, par M<sup>me</sup> Bosson.
- 7<sup>o</sup> Duo des Dragons de Villars, par M. et M<sup>me</sup> Aubran.
- 8<sup>o</sup> Ouverture des Dragons de la Reine, par la Lyre Cadurcienne.

Deuxième partie.

- 1<sup>o</sup> Ouverture de La Châtelaine, par la Lyre Cadurcienne.
- 2<sup>o</sup> Le Pressoir, de Faure, chanté par M. X<sup>\*\*\*</sup>
- 3<sup>o</sup> Le duo des Chats, par M. et M<sup>me</sup> Aubran.
- 4<sup>o</sup> Un lendemain de Noces, monologue dit par M. G<sup>\*\*\*</sup>
- 5<sup>o</sup> Le billet doux de mon voisin, bluette, chantée par M<sup>me</sup> Bosson.
- 6<sup>o</sup> Ne jouons pas avec le cœur, mélodie de Darcier, par M. Aubran.
- 7<sup>o</sup> Une drole de soirée, scène comique jouée par M. Pascal.

Troisième partie.

JOBIN & NANETTE

Vaudeville en 1 acte.

DISTRIBUTION : Nanette, M<sup>me</sup> Bosson ; — Jobin, M. Pascal ; — Griffard, M. Georges.

PRIX DES PLACES : Fauteuils d'orchestre, 3 fr.; Loges d'avant-scène et de face, 3 fr.; Loges de première et baignoires, 2 fr. 50; Premières, 2 fr.; Parquet, 1 fr. 75; Parterre, 1 fr.; Secondes, 0 fr. 60. — Réduction ordinaire pour MM. les militaires.

Ouverture des bureaux à 7 heures 1/2. — Lever du rideau à 8 heures.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

du 12 au 19 novembre 1881.

Naissances.

Costes, Eugène, aux Tuileries.  
Nayrac, Baptiste, à St-Georges.  
Boyé, Marie, rue du Château.  
Lavergne, Jules, à St-Georges.

Mariages.

Vidal, Antoine, et Pradal, Marguerite.  
Servat, Alexis, et Moncoutié, Léonie.  
Balagairie, Jacques, et Alayrac, Justine.  
Mialon, Jean, et Rossignol, Marie.  
Leboulanger, François, et Jalabert, Anne.

Décès.

Plantade, Jean, Imprimeur, 65 ans, quai Champolion, 8.  
Riols, Marie, 6 mois, rue du four Ste-Barbe  
Fourguères, Françoise, propriétaire, 85 ans, à Cabessut.

Dernières Nouvelles

Alger, 18 novembre.

Un incendie a éclaté dans la matinée à l'hôtel de la Préfecture et s'est développé rapidement dans toutes les dépendances. Les archives de la voirie départementale sont complètement détruites, les bureaux de la comptabilité sont gravement atteints.

Le cabinet du secrétaire du gouvernement général et la bibliothèque du gouvernement situés dans un bâtiment contigu, sont légèrement endommagés. Pas d'accident de personne à déplorer.

Paris, 19 novembre.

M. Magnin, ancien ministre des finances, est nommé gouverneur de la Banque de France en remplacement de M. Denormandie.

Bourse de Paris.

Cours du 19 novembre

Rente 3 p. %.....	85.85
— 3 p. % amortissable.....	86.70
— 3 p. % amort. nouveau.....	85.63
— 4 1/2 p. %.....	114.00
— 5 p. %.....	116.25

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 17 Novembre 1881.

La cherté des reports à la liquidation de quinzaine et la déception causée à la spéculation par la composition du ministère et sa déclaration ont décidé des réalisations sur les rentes et sur les chemins de fer, dont les acheteurs ne veulent pas, à la liquidation prochaine, se soumettre de nouveau aux dures exigences de l'argent.

Le 5 0/0 a reculé à 116,90, le 3 0/0 à 86, l'Emprunt à 86,70.

Les Chemins de fer étrangers sont faibles. Les recettes de la dernière semaine sont encore beaucoup inférieures à celles de l'année dernière sur les Autrichiens et les Lombards.

La plupart des institutions de crédit sont en réaction; on demande la Banque nationale à 675; nous avons fait remarquer à diverses reprises à nos lecteurs les bas cours de cette valeur, ce qui impliquait la probabilité d'un mouvement de hausse à bref délai. Une nouvelle poussée a été donnée à l'Union et à la Banque des Pays Autrichiens. La Banque ottomane se maintient aux environs de 725.

Le 5 0/0 Italien a perdu les cours de 80 sous le poids d'un report moyen de 40 centimes. L'Egyptienne unifiée s'écarte peu de 365; le 5 0/0 Turc a été de nouveau offert au-dessous de 13.50.

Le report du Gaz s'est élevé jusqu'à 25 fr. Il a fléchi à 1,630 au comptant. Le Suez reste ferme vers 2,425.

Musée artistique et littéraire.

Sommaire du n° du 12 novembre 1881.

Texte : La Collection de M. Roussel, Surmay. — L'Exposition du Cercle artistique, Philibert Breban. — Voyage de Sarah Bernhardt, un vieux Parisien. — Charles Le Brun (Suite), A. Genevay. — Amusettes, Enr. Fuentès. — Petite Chronique, X. Gravures : Portrait de M<sup>lle</sup> Jacquemart. Aquarelle de Jules Jacquemart. — Instruments de mathématiques. (Collection Roussel.) Dessin de M<sup>me</sup> J. Roussel. — Mire. (Collection Roussel.) Dessin de M<sup>me</sup> J. Roussel. — Instruments de mathématiques. (Collection Roussel.) Dessin de M<sup>me</sup> J. Roussel. — The Spirit of enquiry (L'esprit d'examen). Dessin de Miss Chaplin, d'après sa terre cuite. — La Moisson. Dessin de Georges Bellenger, d'après son tableau. — Instruments divers de mathématiques. (Collection Roussel.) Dessin de Tony Faivre. — Sur la plage. Dessin de Norbert Goeneutte. — Cul-de-lampe dessiné pour l'Art par J. Watkins. — Renommées. (Grande galerie de Versailles.) Peint par Ch. Le Brun, dessiné par Massé, gravé par Ravenet et Sorin. — Ornaments. (Grande galerie de Versailles.) Peint par Ch. Le Brun, dessiné par Massé, gravé par Aveline et Wille. — Lettres ornées : C. Lettre composée par Ch. Rossignol. — R. Lettre de G. Mitelli. — S. Lettre composée par Fr. Ehrmann.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du n° du 10 novembre.

Expériences de M. Bjerknes : E. H. — Correspondance sur des effets de radiation solaire observés au sommet du Pic-du-Midi : Général de Nansouty. — Les pneumatiques de Héron d'Alexandrie : A. de Rochas. — La viande de porc infectée. — Les Reptiles de France (suite) : Sauvage. — L'Exposition d'Electricité; l'éclairage par incandescence : E. Hospitalier. — La force motrice à l'Exposition d'Electricité. — Sociétés savantes. — Bibliographie. — Les Mound builders (suite et fin) : Marquis de Nadaillac. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 8 novembre 1881 : Stanislas Meunier. — La grande comète b 1881 photographiée à l'Observatoire de Meudon. — Bulletin météorologique de la semaine. — Boîte aux lettres. Paris, 120, boulevard St-Germain.

La Nouvelle Revue.

Sommaire de la livraison du 15 novembre.

Le Chemin de fer de Calais à Marseille, par M. Emile Level.  
Un Essai de restauration religieuse sous le Directoire : les Théophilanthropes, par M. Alfred Gary.  
Nossi-Bé, par M. Léonce Detcheverry.  
Les Millions honieus (Deuxième partie), par M. Hector Malot.  
Psychologie contemporaine; Notes et Portraits : Charles Baudelaire, par M. Paul Bourget.  
Le Chant de l'Amour triomphant, par M. Ivan Tourgnéff.  
Poésies alsaciennes, par M. Charles Weimann.  
Revue des Théâtres : Musique, par M. Louis Gallet.  
Lettres sur la Politique extérieure.  
Chronique politique.  
Journal de la quinzaine.  
Bulletin bibliographique.  
Paris, 23, boulevard Poissonnière.

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les bronches, comme de l'étouffement produit dans l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins épaisses. On fait pour cracher de violents efforts qui amènent souvent de la toux et quelquefois des nausées; et ce n'est qu'à grand-peine, au bout d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à se débarrasser de tout ce qui entravait la respiration. C'est rendre un véritable service à toutes les personnes atteintes de cette affection si pénible que de leur en indiquer le remède; il s'agit simplement du goudron, si efficace dans toutes les affections des bronches. Il suffit d'avaler immédiatement avant chaque repas deux ou trois Capsules de goudron de Guyot pour obtenir rapidement un bien-être que trop souvent on avait cherché en vain dans un grand nombre de médicaments plus ou moins compliqués et dispendieux. Huit ou neuf fois sur dix, ce malaise de chaque matin disparaît complètement par l'usage un peu prolongé des capsules de goudron.

Il convient de rappeler que chaque flacon de 2 fr. 50 c., contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient à un prix insignifiant :

10 à 15 centimes par jour.

Le goudron est une substance très complexe et dont la composition varie considérablement selon le mode de préparation et surtout selon la substance dont on l'a extrait. En effet, on retire du goudron de la houille, des bois de hêtre, de pin, de sapin, etc.; il va de soi que les propriétés curatives de ce produit varient selon son origine et son mode de préparation. Autrement dit, chaque espèce de goudron a ses propriétés spéciales. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au point de vue médical, tous les produits dénommés goudron ne produisent pas les mêmes résultats.

Pour la fabrication de ses capsules de goudron, M. Guyot emploie seulement le goudron dit de Norvège, le seul dépourvu de toute causticité et le plus facilement absorbable. Il ne peut garantir la qualité, et, par suite, l'efficacité que des flacons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs.

Les Dragées digestives du Dr Clauzel sont actuellement reconnues comme le remède le plus efficace, le plus agréable et le seul infaillible pour la guérison des mauvaises digestions et de toutes les maladies de l'estomac et de l'intestin.

Des expériences faites à Vichy et dans les hôpitaux démontrent leur supériorité sur tous les digestifs, connus jusqu'à ce jour.

Un flacon de 100 dragées, 2 fr. 50. — Dépôt dans toutes pharmacies.

Les entreprises industrielles et commerciales offrant des garanties solides, jouissent à bon droit de la faveur des capitalistes; nous ne saurions trop recommander à ces derniers de porter leurs préférences sur les actions de la Société Générale de Fournitures Militaires. C'est en effet une affaire qui présente les garanties les plus sérieuses, et qui ne peut manquer d'assurer une large rémunération aux capitaux de placement. On cote 535 fr., et ce prix est susceptible d'une importante plus value; c'est une valeur à conserver en portefeuille, car elle ne peut que se bonifier avec le temps.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS

DEMANDEZ PARTOUT

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878

MÉDAILLE



D'OR

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs. FOURGAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux. Dépôts dans les principaux établissements.

CONTRE les Rhumes, Grippe, Bronchites et irritations de poitrine et de la Gorge, le sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine constatée par des Membres de l'Académie de Médecine; ne convenant ni Opium, ni Morphine ni Codéine, on peut les donner sans crainte aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'Eau du D<sup>r</sup> OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

Eaux-Bonnes Eau minérale naturelle. Vieux humes, asthme et toutes affections tenaces, gorge, bronches, poitrine rebelles à tous autres remèdes. Dépôt toutes pharmacies. Vente annuelle un million de bouteilles. Demander brochure gratis, à Gérard, à Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées).

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catús.

Pour les renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> de Vallon, à CATUS, (Lot).

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

**REVALESCIÈRE**

Du **BARRY**, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, algures, acidité, pituites, nausées, renvoi, vomissements, même en grossesse; diarrhées, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr. Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, des souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses sueurs nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalésière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir

faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

— BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalésière. — Léon PEYCLET instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte: 1/4 kil., 2 fr. 15 1/2; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalésière chocolatée au même prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil

rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, DU BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES.

Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**NOUVEAUTÉS**

à Prix-fixe.

**F. Pontié.**

**NOUVEAUTÉS**

à Prix-fixe.

Boulevard Sud et rue Fénelon, à Cahors.

Exposition Générale et mise en vente des Nouveautés de la Saison d'Hiver.

Confections pour Dames. Lainages pour robes depuis 0 fr. 25 c. le mètre, Soieries, Velours en tous genres, Fourrures, Manchons, Jupons, Châles, Tissus pour deuil, Toiles, Calicot, Serviettes, Mouchoirs, Draperies pour hommes, Chemises pour hommes, Tapis d'appartements, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Indiennes, Cretannes, pour ameublements. — Spécialités de Nouveautés, riches pour corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes, et Cachemire Français, Soieries, Dentelles, Velours, Confections, Lingerie, Fourrures, Manchons, et Boas. — Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance, est absolu pour la Maison. — On rend l'argent aux personnes qui ne seraient pas satisfaites de leur achat. — Envoi franco à partir de 20 francs.

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**

Boulevard Nord, CAHORS

**A. PAQUIGNON**

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

**HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS**

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits Franco.

**Entrepôt**

Vente de FOIN et de SAINFOIN en gros et en détail. Pour la vente s'adresser à M. Vialas, hôtel de la Poste, Cahors.

**AU PRINTEMPS**

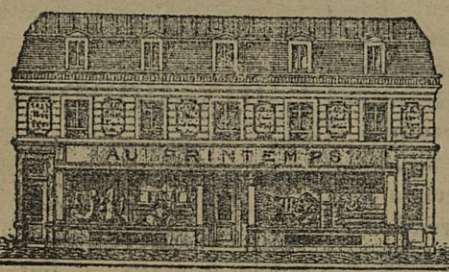
MAISON de confiance

**PRIX-FIXE**

invariable

**MARQUÉ**

en chiffres connus



MAISON de confiance

**PRIX-FIXE**

invariable

**MARQUÉ**

en chiffres connus

**J. FILHOL & J. COURSE.**

9, RUE DE LA LIBERTÉ, 9. CAHORS

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIE, BLANC, TOILERIE ET COUVERTURES TAPIS, FOYERS, CARPETTES, PASSAGES, ETC., ETC. CHÂLES, CONFECTIIONS SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE

Envoi d'échantillons, franco, sur demandes.

Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 fr.

NOA. — Par ses rapports directs avec les principales fabriques de France et de l'étranger, son organisation toute spéciale et son système de tout vendre de confiance et à très petit bénéfice, la Maison du PRINTEMPS offre à Cahors les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

**A VENDRE**

Une VOITURE A QUATRE ROUES, presque neuve, avec ou sans capote, à volonté. — S'adresser au bureau du Journal.

LE

**SIÈGE D'UXELLODUNUM**

DRAME EN 5 ACTES EN VERS.

par l'Abbé CALMON MARC.

Professeur de Rhétorique.

au Petit-Séminaire de Montfaucon.

1 fr. 50 net 1 fr. 75 par la Poste.

Chez CRAYSSAC et chez GIRMA, à Cahors, ou chez l'auteur à Montfaucon.

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE**

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors.

**LOUIT FRÈRES & C<sup>o</sup>**

Maison fondée en 1825 BORDEAUX

25 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

**CHOCOLAT**

**LOUIT**

VÉRITABLE CHOCOLAT DE SANTÉ

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

Pour cause de Santé

**A VENDRE**

Un magasin de Quincaillerie et de Chapellerie

S'adresser au Bureau du Journal du Lot

Le Propriétaire-Gérant. A. Layton.

**MAISON DOUCÈDE**

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

**LA GAZETTE DE PARIS**

Dixième Année Journal Financier 52 Nos par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

**FRANCS PAR ANNÉE**

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et Industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement:

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant

TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier.

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

**LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE**

**Gros lot: 500,000 fr.**

1 lot de 30,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 300 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

**DRAGÉES**

**DIGESTIVES**

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs



Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois

100 dragées

2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouz aîlles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

**A. BREL**

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

**RR. PP. BENEDICTINS**

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.